



## **La contribution de solidarité sur les billets d'avion**

**Mécanismes de financement innovants  
pour la santé publique :**

**Taxe de solidarité sur les billets d'avion : UNITAID/FIAM  
(Facilité Internationale d'Achat de Médicament)**

# Contexte général

## Une initiative faisant partie de la dynamique des financements innovants

- Lutte contre la faim et la pauvreté
- Déclaration sur les sources innovantes de financement, New York (septembre 2005)
- Conférence sur les financements innovants pour le développement, Paris (février 2006)

# Mise en œuvre facile

- Aucune difficulté d'un point de vue légal
  - Le transport aérien international est encadré par la Convention de Chicago, des accords bilatéraux et des traités, dont aucun n'interdit l'établissement de ce type de taxe.
  - La réglementation européenne et les accords de l'OMC permettent l'introduction de ce type d'impôt tant qu'il n'est pas appliqué d'une façon discriminatoire.
  - Ce type de taxe existe déjà dans plusieurs pays, dont le Royaume Uni, le Danemark et Malte.
- Coût de collecte bas
  - Comme pour les taxes de sécurité des aéroports, les compagnies aériennes sont responsables de la collecte de cette taxe.
  - La taxe peut donc être incorporée au prix du billet et payée au moment de son achat, indépendamment de l'endroit où il est émis.
  - Comme on peut le voir dans des pays où des taxes semblables sont appliquées, les coûts de collecte sont bas (seulement 0,1 % au Royaume-Uni).

# Impact économique réduit

Le transport aérien est une des industries qui bénéficie le plus de la globalisation :

- La hausse récente des profits de plusieurs compagnies aériennes, malgré des prix du pétrole montant en flèche, prouve qu'un impôt de seulement quelques euros aura très peu d'impact sur la rentabilité des compagnies aériennes et du transport aérien.
- On s'attend à ce que le transport aérien augmente d'environ 5 % chaque année dans les années qui viennent.

La compétition ne sera faussée en aucune façon :

- L'impôt est basé sur le lieu d'émission du billet et pas sur la nationalité de la compagnie. Il sera appliqué à toutes les compagnies aériennes, indépendamment de leur nationalité.
- L'exemption des passagers sur les vols en correspondance garantit que les aéroports des pays participants ne seront pas pénalisés.

Les destinations touristiques ne seront pas désavantagées

- Une taxe sur un billet aérien est minime comparée au coût total moyen d'un séjour de vacances, qui peut être de plusieurs centaines d'euros.

# Un mécanisme flexible et juste

- Un mécanisme progressif
  - Une taxe de solidarité sur le billet aérien est d'autant plus progressive que des taux plus hauts sont appliqués aux passagers de première classe et de classe-affaires.
- Un mécanisme qui dépasse la division Nord-Sud
  - Les taux sont différenciés selon le niveau de développement de chaque pays participant.
- Un mécanisme qui tient compte des spécificités géographiques
  - Les pays qui s'étendent sur de grandes superficies ne sont pas pénalisés puisque les taux peuvent varier entre les vols domestiques et internationaux et dans certains cas la taxe peut ne pas être appliquée aux vols nationaux.

# La taxe de solidarité sur les billets d'avion en France

- La loi créant l'impôt a été approuvée par le Parlement le 22 décembre 2005. L'impôt est entré en vigueur le 1er juillet 2006 donnant ainsi le temps aux compagnies aériennes de se préparer à son introduction.
- La taxe de solidarité prendra la forme d'une augmentation de la taxe de l'aviation civile:
  - Pour les vols en France ou à destination d'un pays de l'Union européenne (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège), le taux sera fixé à 1 € pour les passagers de classe touriste et 10 € pour les passagers de première classe et classe-affaires.
  - Pour les autres vols, les taux seront quatre fois plus élevés (4 € ou 40 €).
- Les passagers sur des vols en correspondance sont exemptés
- La taxe pourrait s'élever à 200 millions d'euros par an. Cette somme sera versée à un fonds géré par l'Agence Française de Développement.

# Accès universel aux traitements en 2010 : Comment pouvons-nous respecter nos engagements ?

- Malgré nos efforts, plus pourrait être fait
  - Seulement un peu plus d'un million de personnes ont accès aux traitements anti-rétroviraux alors que 6.5 millions en ont un besoin urgent.
- Des engagements très ambitieux ont été pris
  - La communauté internationale en septembre 2005 a renouvelé l'engagement qui a été fait au Sommet du G8 de Gleneagles : « *se rapprocher au plus près de l'accès universel avant 2010 pour tous ceux qui en ont besoin* ».
- Ces engagements soulèvent trois défis :
  - L'obtention de ressources complémentaires pour se battre contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.
  - L'amélioration des infrastructures et des systèmes de santé.
  - L'amélioration de l'accès aux traitements dans un marché global.
- En contribuant à soulever ce dernier défi, UNITAID / FIAM montre que la mondialisation peut avoir des effets bénéfiques sur les populations les plus vulnérables.

# Les objectifs de la Facilité Internationale d'Achat de Médicament UNITAID / FIAM

- Consolider la source de financement :
  - Seules des ressources durables et pérennes peuvent fournir à l'industrie pharmaceutique des marchés solvables à long terme et de garantir le lancement de programmes à grande échelle pour l'accès au traitement dans les pays en développement.
- Améliorer la sécurité et la solvabilité de la demande :
  - Pour augmenter la production de médicaments à bas prix, il est essentiel de garantir des marchés pour l'industrie pharmaceutique à long terme et de diversifier l'approvisionnement.
- Encourager la baisse des prix et la diversification de l'approvisionnement :
  - Les prix sont toujours trop élevés pour des médicaments destinés aux pays en développement (les anti-rétroviraux de deuxième ligne, les traitements antipaludiques). Quelques traitements ne sont pas adaptés aux besoins (des formules insuffisantes pour les formes pédiatriques et les médicaments combinés).
- Assurer la qualité des médicaments :
  - La qualité des médicaments doit satisfaire aux exigences internationales.

# Les capacités opérationnelles d'UNITAID / FIAM

UNITAID / FIAM peut assurer :

- Pour les pays bénéficiaires : la fourniture ininterrompue de produits préqualifiés à prix réduits.
- Pour l'industrie pharmaceutique : l'anticipation de la demande pour orienter la production, garantir le financement, l'assurance-qualité pour mieux adapter des produits aux besoins.

UNITAID/FIAM peut :

- Négocier des prix compétitifs pour des pays ou des institutions achetant des médicaments.
- Acheter partout où cette solution présente des avantages et où on l'a mandaté pour le faire.
- Empêcher l'interruption de l'approvisionnement en constituant des stocks.

# UNITAID / FIAM a atteint une étape essentielle

- Le Brésil, le Chili, la Norvège et la France ont officiellement lancé UNITAID / FIAM à New-York aux Nations-Unies le 2 juin 2006. Une déclaration commune a été publiée précisant la mission, les principes clefs et les objectifs d'UNITAID / FIAM.
- Depuis ce 2 juin 2006, UNITAID / FIAM a réalisé des avancées significatives dans la concrétisation de ses engagements.
- UNITAID / FIAM se concentrera sur des actions ciblées qui permettent d'atteindre les résultats les plus significatifs.
- Il y a un consensus parmi les partenaires sur l'urgence d'augmenter les efforts pour améliorer l'accès aux traitements contre le VIH-SIDA, le paludisme et la tuberculose.
- Des organisations internationales, des ONG et des fondations privées (OMS, UNICEF, le Fonds Mondial, la Fondation Clinton, l'ONUSIDA, Stop TB Partnership, Roll Back Malaria, MSF...) ont travaillé conjointement pour faire une première évaluation des besoins et de la manière dont UNITAID / FIAM pourrait intervenir.

## VIH-SIDA :

- UNITAID / FIAM pourrait contribuer à une action immédiate dans près de 30 pays :
  - Faire progresser les programmes pédiatriques pour toucher 100 000 enfants en 2007 et 200 000 en 2008 avec les formulations pédiatriques d'ARV.
  - S'appuyer sur les initiatives existantes pour doubler le nombre de femmes concernées par la prévention de la transmission mère-enfant dans les 2 ans à venir (c'est-à-dire atteindre 500 000 femmes dont 100 000 sous traitement ARV).
  - Etendre les programmes actuels pour atteindre 70 000 patients traités par les ARV de 2<sup>ème</sup> ligne en 2007 et 120 000 en 2008 dans 21 pays à faibles revenus.

# UNITAID / FIAM a atteint une étape essentielle

## L'action d'UNITAID/FIAM pourrait contribuer dans les domaines suivants :

- Traitement du paludisme

- Augmenter le nombre de personnes traitées par les dérivés de l'artémisinine (ACT) de 10 à 20 millions en 2007 dans 10 pays, c'est-à-dire 50 % de plus par rapport à 2006.
- Permettre l'accès au traitement par ACT à plus de 50 % des personnes qui en ont besoin entre 2008 et 2012, dans 20 pays représentant 80 % des décès de paludisme dans le monde et sur un total de 350 à 500 millions de cas de paludisme par an.
- Subventionner le secteur privé pharmaceutique pour les traitements par ACT, qui représente 2/3 du marché total du traitement du paludisme.
  - Traitement de la tuberculose
- Doubler le nombre de personnes traitées avec des médicaments anti-TB de deuxième ligne dans les 11 pays initiaux en 2007. Cela représentera jusqu'à 15 000 patients traités sur un total de 450 000 nouveaux cas par an dans le monde entier.
- Traiter jusqu'à 150 000 enfants atteints par la tuberculose en 2007 sur un total de 1 million de nouveaux cas par an et provoquant plus de 200 000 décès.
- Soutenir le programme de préqualification de l'OMS. Ce programme est coordonné par l'OMS en coopération avec l'UNICEF, l'ONUSIDA et l'UNFPA et soutenu par la Banque Mondiale ( il y a un besoin urgent de plus d'anti rétroviraux de 2ème ligne préqualifiés, d'ARV pédiatrique, de traitements de 2ème ligne et pédiatriques pour la tuberculose, et d'ACT pour le paludisme).

# UNITAID / FIAM : quelques principes clés

- **Approvisionnement stratégique** : UNITAID/FIAM choisira des partenaires d'approvisionnement stratégiques pour organiser ses achats.
- **Assurance qualité** : UNITAID/FIAM choisira des organisations existantes pour contrôler la sécurité, la qualité et l'efficacité des médicaments et tests qui seront achetés, y compris l'inspection des équipements de production et des processus de fabrication.
- **Approvisionnement et distribution** : UNITAID/FIAM s'associera avec des organisations existantes pour conduire la commande centralisée de médicaments et tester les fournisseurs, quand c'est nécessaire. Ces partenaires organiseront le stockage au coût le plus bas, le transport et l'assurance.
- **Intégration du programme** : UNITAID/FIAM s'appuiera sur un certain nombre d'organisations partenaires pour s'assurer que les médicaments et tests qu'il fournit sont intégrés dans des programmes d'action sur le terrain afin d'être au maximum efficace.
- **Contrôle et évaluation** : UNITAID/FIAM établira un système de mesures simples pour évaluer l'impact de ses actions, comme l'importance des réductions des prix, le nombre des personnes recevant des médicaments d'UNITAID/FIAM, le nombre total de personnes supplémentaires recevant des traitements suite à la mise en œuvre du programme UNITAID/FIAM.

# Proposition d'organisation pour UNITAID/FIAM

- **UNITAID / FIAM adossera son organisation à l'OMS, au moins pendant la période à venir. Cela permettra à UNITAID / FIAM de bénéficier de l'expérience de celle-ci, tirée de plus de cinq décennies d'actions dans les domaines des médicaments essentiels, de la distribution des médicaments, du développement de systèmes de santé, du VIH, de la tuberculose et des programmes de lutte contre le paludisme.**
- **Les rôles clefs des gestionnaires du fonds sont (1) assurer la gestion financière du fonds (2) acquérir la confiance du public sur une gestion responsable et rigoureuse des fonds (3) préserver les fonds fournissent les fonds la protection de la responsabilité ou d'autre poursuite.**
- **Les rôles clefs du Secrétariat d'UNITAID/FIAM sont (1) conseiller le Conseil d'Administration sur les produits, les bénéficiaires, les stratégies d'approvisionnement et les partenaires afin d'accomplir les missions d'UNITAID / FIAM (2) mettre en œuvre les décisions du Conseil et gérer les relations avec les partenaires (3) communiquer et rassembler les données d'évaluation sur les résultats d'UNITAID (4) transmettre les instructions aux administrateurs pour effectuer les paiements (5) exécuter les fonctions d'administration et de surveillance requises.**
- **Le mode de gouvernance d'UNITAID / FIAM sera conçu afin de combiner un processus décisionnel efficace et la participation la plus large de toutes les parties intéressées incluant les pays bénéficiaires, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et la société civile.**

# UNITAID / FIAM : prochaines étapes

## UNITAID / FIAM proposera en septembre une structure de direction définitive précisant :

- Le mode de fonctionnement et les procédures.
  - L'organigramme et la répartition des missions.
  - Les membres de l'organisation.
  - Les valeurs qui guideront l'organisation et qui seront communes à tous ses membres.
- 
- Le lancement officiel d'UNITAID / FIAM doit être annoncé au moment de l'Assemblée Générale de l'ONU à la mi-septembre.

La structure de gouvernance sera mise en place immédiatement et le premier Conseil d'Administration pourrait être programmé à la fin du mois de septembre. Les premières actions prioritaires seront en place pour le premier achat de médicaments le 1<sup>er</sup> octobre dès que le financement sera disponible.